

L'information suivante est destinée à l'usage des membres de la Corporation Canadienne de Compensation de Produits Dérivés (« la CDCC ») et des participants agréés de Bourse de Montréal Inc. (la « Bourse »). Ce document est un sommaire officiel des conditions du rajustement. La CDCC et la Bourse n'assument aucune responsabilité quant à l'exactitude de ce sommaire. Les membres de la CDCC et les participants agréés de la Bourse doivent s'assurer d'avoir pris connaissance de la documentation publiée par les émetteurs concernés par cette transaction.



CIRCULAIRE 142-21
Le 29 juillet 2021

RAJUSTEMENT DE CONTRAT FINAL
Brookfield Property Partners L.P. (BPY - BAM2)
Plan d'arrangement (Suivi)

La Bourse et la CDCC désirent vous informer que suivant les informations du circulaire No. 139-21 et de l'avis aux membres No. 2021-117 publiés le 26 juillet 2021, le prix de clôture de Brookfield Asset Management Inc. catégorie A (TSX: BAM.A) en date du 26 juillet 2021, est fixé à 63,67 \$ CA par action.

Le prix de référence de la nouvelle part de Brookfield Property Preferred L.P. (TSX: BPYP.PR.A), est fixé à 31.43 \$ CA par part.

De plus, en raison des paramètres globaux maximaux de trésorerie, d'actions et des parts définis dans les mécanismes du plan d'arrangement, la contrepartie par défaut a été modifiée comme suit:

- i) USD 12,3842\$;
- ii) 0.091336 actions de BAM.A et
- iii) 0.065720 parts de BPYP.PR.A

En conséquence, le nouveau livrable par contrat BAM2 & KYP sera le suivant :

NOUVEAU **9 actions ordinaires de Brookfield Asset Management Inc. catégorie**
LIVRABLE PAR **A, un montant en espèces de 8,51\$ CA équivalente à 0.1336 (100 x**
CONTRAT: **0.001336) actions ordinaires de Brookfield Asset Management Inc.**
catégorie A basé sur le prix de clôture le 26 juillet 2021, 6 parts de
Brookfield Property Preferred L.P., un montant en espèces de 17,98\$
CA équivalent à 0.5720 (100 x 0.005720 parts de Brookfield Property
Preferred L.P., basé sur le prix de référence et un montant en espèces
de 1238,42\$ US

Tout autre détail du rajustement compris dans le circulaire No. 139-21 et dans l'avis aux membres No. 2021-117 demeurent inchangé.

La portion en espèces du livrable demeurera fixe de façon permanente en tant que livrable de l'option et ne variera pas.

**VEUILLEZ VOUS ASSURER QUE TOUS LES CLIENTS QUI SONT EN POSITION ACHETEUR
OU EN POSITION VENDEUR DANS CETTE CLASSE D'OPTIONS SOIENT INFORMÉS DU
PRÉSENT AVIS.**

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec le département des opérations de marché au 514 871-7877. Les membres de la CDCC peuvent communiquer avec la division des opérations intégrées de la CDCC.

Antonio Discenza
Directeur, opérations de négociation des produits dérivés